L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 18 OCTOBRE 1888,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 20 octob.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 27 octobre
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 3 novem

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) .... $80 et $100
Deuxième classe $60
Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

Compagnie Générale Transatlantique.

New-York à Londres, via Havre, Southampton, ou via Havre, Dieppe, New Haven:
1re classe, $86.00, $106.00, $126.00
2e classe, $64.50.

New York à Londres via Havre, Paris Calais ou Boulogne et Douvres:
1re classe, $141.00, $121.00, $101.00
2e classe, $81.00.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT

Partant Mercredi 24 octobre, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Capt. Kemble.

[illegible] $40
[illegible] 20

[illegible] et donne des connaissements [illegible] et le Havre.
[illegible] s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
[illegible] Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 1er octobre 1888, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer [illegible] Pontchartrain, au pied [illegible]

[illegible]

DE RETOUR

[illegible]

Le vent et le temps le permettant.

EXCURSIONS [illegible]

[illegible]

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS ET TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE

[illegible]

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, [illegible] 1887.

[illegible]

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District [illegible]
[illegible] No 77 rue Carondelet
[illegible] CAVANAC
Percepteur de taxes d'Etat, District [illegible] No 203 [illegible]

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS

84 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

S'annonce à tout ce qui est de la maison à ce jour de construction [illegible] pour la sonorité prolongée [illegible] double répétition [illegible] pour le maintien de l'accord. [illegible] marquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues			
Sur risques de feu	$268,519 46		
Sur risques de rivières	5,999 19		
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73	
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70	
Total des primes		$348,039 43	
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc		34,069 77	
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20	
Déductions et dépenses:			
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92	
Primes remboursées et cancellations		58,465 53	
Réassurances		15,053 25	
Courtage et commissions		3,132 92	
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 29		
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	18,049 83		
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91		
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 03		
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,778 78		
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16		
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87		
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2,974 32		
Compte des salaires du bureau local	10,500 00		
Déductions et dépenses applicables en 1887	340,863 78		
Réserve pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77		
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83		
Total des dépenses et déductions		380,269 38	
Balance nette		$ 1,839 82	
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus		$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92		
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70		
Ajouté de la réserve, affaires de 1887		26,965 22	
Total sur les profits de 1887			45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887			$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons Crossman de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,437 80
Billets à ordre pour primes, non dûs	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,985 00
[illegible] garantis par bon	32,728 97
[illegible] pour collection	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réserve pour risques non terminés	93,575 92
Réserve pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réserve pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2 344 59
	$517 408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN H. HANNA	JOHN T. GIBBONS	JOHN HENDERSON Jr.
GEO. McCLOSKEY	WM HART	AMEDEE COUTURIE.
MICHAEL HEERICK	JOHN McGINTY	EDW. IRWIN
THOS. McDERMOTT	SAMUEL E. CARLY	EMILE GAUCHE
	THOS. SMITH	

A une réunion du Bureau de Direction tenue au Bureau de la Compagnie le 9 janvier 1888 ont été élus unanimement: M. THOMAS SMITH président, M. EMILE GAUCHE vice président; M. J. J. FITZPATRICK Secrétaire.

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

Cinquième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirée le 31 Décembre 1887.

PRIMES REÇUES

Sur les risques d'incendie	$357 297 54	
Sur les risques de rivière	7 534 82	
Sur les risques de mer	7 718 19	
		$372 550 55
A ajouter: Primes non acquises de 1886		70 842 00
Total des primes		$443 392 55
A ajouter: Intérêt et profits et perte		30 850 74
Revenu total		$474 243 29
A déduire: Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$164 218 32	
Sur les risques de rivières	5 814 49	
Sur les risques maritimes	1 457 39	
		$171 590 02 [illegible]
Primes remboursées, cancellations et commissions	94 665 28	
Réassurances	20 215 50	
Taxes et licences	4 434 18	
Dépenses de bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	34 067 11	
Total des dépenses		$334 972 09
Surplus		$139 271 40

ACTIF VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ

Argent comptant [illegible]	$ 63,873 17
$25 000 bons 4 pour cent des Etats-Unis avec coupons	31 468 75
$119 000 bons consolidés de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	130,900 00
$90 200 bons à primes de la ville de la Nlle-Orléans	105,864 00
$25 000 bons 4 pour cent de la Louisiane	22 500 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)	30 099 94
1 action N. O. Produce Exchange	135 00
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00
[illegible]	50 00
25 actions N. O. Warehouse Co.	525 00
[illegible] en cours de collection	45 514 24
Meubles, accessoires, coffres forts	2 090 00
Dépôt avec le Board des Underwriters	150 00
	$439 684 14

PASSIF

Capital actions payé	$300 000 00
Fonds de réserve	9 714 86
Dividendes non payés	1 159 06
Réservé pour risques non expirés	83 807 75
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	31 000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887	1 429 02
Balance restant au crédit du fonds des profits de juillet 1887	12 573 45
	$439 684 14

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER Président
SCOTT McGEHEE Secrétaire
Fait sous serment pardevant moi à la Nlle-Orléans le 11 janvier 1888.
M. T. DUCROS Notaire
138 rue Gravier

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette compagnie tenue le 10 courant il a été unanimement résolu de payer aux actionnaires SUR DEMANDE l'intérêt dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital.

SCOTT McGEHEE.
Secrétaire.
Nlle-Orléans, 13 janvier 1888.
12 jan

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureaux: No 33 rue du Camp

TREIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie établit comme suit l'état de situation de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes sur les risques d'incendie	$ 87,714 05	
" risques de rivières	728 45	
" risques maritimes	855 20	
		$89,297 70
A ajouter primes non acquises pendant 1886	$22,850 82	
A ajouter sauvetage et profits et pertes	11 195 76	
		34 146 58
		$123 444 28
A déduire		
Pertes d'incendie	$40 478 72	
Pertes de rivières	179 40	
Pertes maritimes	481 80	
Commissions	4 217 40	
Réassurances	8 085 93	
Primes remboursées	6 448 57	
Dépenses taxes loyer Babcock etc moins collection et intérêt	17 277 67	
		77 143 49
		$46 300 79
Réservé pour pertes non ajustées	$3 781 81	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1887	7 347 07	
Intérêt et dividendes déclarés ce jour	14 703 47	
Réservé pour primes non acquises pendant 1887	20,468 44	
		$46 300 79

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en actions	$4,161 28
Prêts sur nantissements et sur hypothèques	148 865 79
Billets à ordre	4 6,7 98
Propriétés foncières	15 000 00
Argent en banque et en main	74 930 71
Primes en voie de collection	42 857 63
Meubles de bureau et installations	4 418 53
	$295,112 22

PASSIF.

Capital	$150 000 00
Réserve pour pertes non ajustées	3,781 81
Intérêt et dividendes	28,[illegible] 48
Réservé pour primes non acquises, fonds de réserve et excédant	112 41[illegible] 93
	$295 112 22

L'exposé ci-dessus est une copie exacte de l'état des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.
I. N. MARKS Président.
R. H. BENNERS Secrétaire
Fait sous serment pardevant moi ce 18e jour de janvier 1888.
O. HART Notaire

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été décidé de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice Président
R. H. BENNERS, Secrétaire

Conseil de Direction.

JACOB ALEXANDER	INO EVERETT
LEON BERTOLI	C TAYLOR GAUCHE
H. H. BIERHORST	CHAS HEMARD
PETER BLAISE	A. H. ISAACSON
H. ELLERMAN	I. N. MARKS
INO. FITZPATRICK	A. A. MAGINNIS
WASH MARKS	T. PRUDHOMME
JACOB SCHOEN	A. HISIEWARD
OTTO THOMAN	GEO ZETZMANN.

24 janv [illegible]

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an

Propriétaire Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 16nov—

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible] cents

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887:

Primes d'incendie	$252,528 66	
Primes maritimes	11,084 79	
Primes de rivières	5 485 26	
		$269,098 71
Primes acquises de 1886		75,765 78
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,567 11	
Primes remboursées	36,595 00	
Réassurances	6,419 13	
		$100,582 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu		$212,092 25
Pertes maritimes		9,207 03
Pertes de rivières		6,945 85
Pertes payées		$228,246 13
Commissions		27,459 45
Taxes et licences d'Etat, et de ville		8,308 38
Donations charitables		848 85
Frais de Cour et honoraires d'avocat		976 28
Babcocks et corps de sauvetage		4,129 21
Dépenses générales et salaires		26,714 54
Profits et pertes		986 84
		$297,668 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46 442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	
		$59,502 73
Total des dépenses et pertes payées en sus du revenu		$ 92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887:

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$214,716 15
Metairie Cemetery Association et Valletta Dry Dock Co, et N. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,300 96
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garantis par valeurs en nantissement et billets pour primes	67,963 66
Propriétés foncières diverses et meubles de bureau	70,835 25
Primes en voie de collection	41,589 98
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5 517 05
	$445 735 87

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamés	$ 3 167 43	
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73	
		$ 62 670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de police		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYÈS, Président.
JOS. A. HINCKS Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi ce 16me jour de janvier 1888.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

Nous soussignés, formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.
A. SCHREIBER
H. LAROUSSINI
P. POUTZ
C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.

THEO BRIERRE.	H. LAROUSSINI
EDW. J. BOBEY.	P. POUTZ
C. T. DUGAZON.	GUST. PITOT
D. FATJO	A. SCHREIBER
H. GALLY	CHAS E. SCHMIDT
J. W. HINCKS	JULES TUYÈS

18 jan — 1m

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues durant l'année expirant au 1er [illegible] 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année.

Primes sur les risques d'incendie	$185 875 30	
Primes sur les risques de mer	6 577 07	
Primes sur les risques de rivières	4,703 65	
Total des primes		$197 156 02
Moins les primes non échues		54 874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887		$142 282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$50 345 05	
Sur risques maritimes	3 078 49	
Sur risques de rivières	1 5[illegible] 90	
Taxes et dépenses moins l'intérêt	3 5[illegible] 98	
Réassurances et primes [illegible]	10 [illegible] 14	77 [illegible] 54
Profits		$64 351 48
Moins 7 p. [illegible]		
[illegible] $45,000		
Réserve pour les réclamations non ajustées	15 000	60,000 00
En plus		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$252 327 00
Actions de Banques de Compagnies de Chemins de fer et autres	56 736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements	1[illegible] 959 95
[illegible]	54 724 51
Primes en voie de recouvrement	22 572 97
Actions de la compagnie du Chantier Dry Dock de Valette	11 062 50
Intérêts sur les billets hypothécaires	4 335 06
Comptant en caisse	35 772 25
	$542 771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Cité de la Nouvelle-Orléans.
Fait et signé pardevant moi ce 13me jour du mois de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix	Jos A. Shakspeare
M. W. Smith	W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle	Jno S. Lallande.
Aristide Hopkins	D. Fatjo.
Paul Fourchy.	U. Bassetti.
	Aldon McLellan.

Prof. CYRILLE C. THEARD,

No 59 1/2 Union, 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.
Français, Anglais, Volapük. Tenue des livres, etc.
14 oct—

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$198,521 30	
Primes de rivières	23,460 99	
Primes maritimes	6,880 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	73,616 52	
		$302,679 [illegible]
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$ 78 737 07	
Primes remboursées	20,336 25	
Réassurances	22,068 48	
Commissions	21,570 08	
		142,011 [illegible]
Primes nettes acquises		$159,667 [illegible]
A ajouter intérêt, profits et pertes		56,429 [illegible]
Total recettes		$216,097 [illegible]
Moins—		
Pertes d'incendies payées	$12,048 65	
Pertes de rivières payées	9,481 82	
Pertes maritimes payées	2,345 76	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,525 54	
		178,176 [illegible]
Profits nets		$ 37,920 [illegible]

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$248,048 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,900 00
Actions de banques et autres	126,175 00
Billets à ordre	28,711 12
Argent comptant	7,065 52
Propriétés foncières	41,864 51
Primes en voie de collection	32,379 [illegible]
	$628,090 [illegible]

PASSIF.

Capital actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	78,737 [illegible]
Réservés pour pertes non payées, 1887	19,775 [illegible]
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,2[illegible] 35
Dividendes non payés	21,650 00
Surplus	125,693 [illegible]
	$628,090 [illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire

Nous membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROBT MAXWELL, Chairm
G. W. SENTELL
P. G. GIBERT
FRED K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion semi-annuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887, CINQ POUR CENT second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

J. A. Braselman,	Robt Maxwell,
P. J. Cochran,	Simon K. Marx,
H. T. Cottam,	P. J. Odendahl,
Lloyd R. Coleman,	Wm. A. Phelps,
O. Elmer,	G. W. Sentell,
J. M. Frankenbush,	A. M. Silbernagel,
Walter C. Flower	W. B. Thompson,
P. G. Gibert	Jos. Vignes,
Chas. Holloway	A. Xiques,
C. Hernandez,	J. M. Walsh,
S. Landry,	T. S. Waterman,
I. L. Lyons	Frederick Wing
A. G. Lobdell	W. T. West,
[illegible] Mason	W. G. Wheeler,
J. A. [illegible]	[illegible]

20 jan—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— New Orleans National Bank

De la Nouvelle Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Le 1er août 1887.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,283,903 30
Surtirages		1,232 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		200,000 00
Bons des Etats-Unis pour garantir dépôts		200,000 00
Bons des Etats-Unis en main		4,350 00
Autres actions, bons et hypothèques		766,851 25
Dû par agents de réserve		107,059 78
Dû par d'autres banques nationales		57,027 7
Dû par banques d'Etat et banquiers		9,250 9[illegible]
Propriétés foncières, meubles et accessoires		109,645 40
Dépenses courantes et taxes payées		9,189 3[illegible]
Primes payées		106,348 62
Chèques et autres items [illegible]	104 18	
Echanges pour le Clearing House	273 916 28	
Billets d'autres banques	64 636 00	
Circulation fractionnaire [illegible]	26 88	
Espèces	237 290 00	
Legal tenders	272 000 00	828,002 5[illegible]
Fonds de rachat avec le trésorier des E. U. (5 pour cent de circulation)		9,000 00
Total		$3,688,958 [illegible]

PASSIF

Capital		200,000 00
Surplus		400,000 00
Profits non divisés		71,269 80
Billets de banques nationales en circulation		180,000 00
Dividendes non payés		250 00
Dépôts individuels sujets à chèques	2 3[illegible] 670 [illegible]	
Certificats de dépôts sur demande	31 382 42	
Certificats de dépôts à échéance	2 000 00	
Chèques certifiés	1,571 10	
Chèques du caissier en circulation	15 012 75	
Dépôts des Etats-Unis	142,844 08	
Dû à d'autres banques nationales	229,980 01	
Dû aux banques et banquiers d'Etat		
	$2,910 25	2,837,339 00
Total		$3,688,958 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, WILLIAM PALFREY, caissier de la Banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
WM. PALFREY, Caissier.
Fait sous serment devant moi, ce 5me jour d'août, 1887.
GEO. W. CHRISTY notaire.
Pour copie conforme:
WM. T. BENEDICT.
C. H. BECK
JOHN T. MOORE Jr.
7août— Directeurs.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 17 octobre 1888.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$5,963,480 00	$592,246 00
Même temps la semaine dernière	5,401,048 00	668,511 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

Monnaie—Souverains Victoria, $4 86 à 4 90; 20 marcs, $4 65 à 4 75; 20 francs, $3 80 à 3 90; doublons mexicains, $15 40 à 15 60; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; 25 pesetas espagnoles, $4 65 à 4 75; 20 pesos mexicains, $15 40 à 15 60, argent mutilé américain, 90 à 95c; dollars mexicains, 74½c; [illegible] pesos chiliens, 74 à 74½c; argent mutilé américain [illegible]; 5 francs, 85 à 90c; argent anglais par £, $4 80 à 4 90, billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 19 à 19½; reichsmarks, billets, 23 à 24.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et ferme avec la quantité disponible modérée.

Papier exceptionnel		7
do A		8
Prêts sur garanties collatérales		7
Time do do		8
Papier hypothécaire		8

New York—Taux de l'argent à [illegible] pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 5; consols 97 3/16 à 97 5/16; argent en lingots 43; U. S. 4's 129¼.
Paris—Rentes 82.45.

CHANGE.

Reichsmarks—Commercial 94 5/16
Le STERLING est ferme.
Connaissement de navire à [illegible] 482 à 482¾
Traites de banque [illegible] 485
Les FRANCS sont fermes.
Connaissement [illegible] 5,25
Traites de banque [illegible] 5,21¼
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.
Traites de commerce $1 50 à 1 25 d'escompte.
Traites de banques au pair.
Les banques tirent des chèques au pair pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant 11 A. M.

20 actions N O Gaslight Co	89⅝
15 actions de Crescent City RR	69¾

Après l'appel de 2 P. M.

$5,000 Louisiane 4s	91⅝
$6,000 Bons à prime	135

Après l'appel de 3 P. M.

25 actions de Crescent City RR Co	69¾
$2,000 Louisiane 4s	91⅝
15 actions de N O Gas Light Co	89⅝
$5,000 Louisiane [illegible]	91⅝
10 actions de N O Gaslight Co	89⅝
10 do do	89⅝
$5,000 Louisiane 4s (1888 [illegible])	91⅝

Sales of Unlisted Securities.

20 actions Mex. Int. Imp. (Lott.) Co	6¼

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLÉANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 7500 balles, comprenant 200 balles après 2:30 p. m. hier.
Le marché est ferme.
Les cotons inférieurs sont de ¼ à ⅛c plus bas que les cotons blancs.
Délivré en contrats [illegible] balles

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	6⅞	6⅞
Ordinary	7⅞	7⅞
Good Ordinary	8	8
Low Middling	8⅝	8⅝
Middling	9⅝	9⅝
Good middling	9⅞	9⅞
Middling Fair	10⅜	10⅜
Fair	11	11

FUTURS.

Stables.
Octobre 9.07 à 9.08; novembre 9.02 à 9.04; décembre 9.07 à 9.08; janvier 9.18 à 9.19; février 9.28 à 9.29; mars 9.38 à 9.39; avril 9.48 à 9.49; mai 9.58 à 9.59; juin 9.68 à 9.69; juillet 9.77 à 9.79.
Les ventes comprennent 29,300 balles

MARCHÉS DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 9⅝; à Galveston à 9⅝; à Mobile 9 9/16; à Savannah à 9⅝; à Charleston à 9⅝; à Wilmington 9 3/16; à Norfolk 9 5/16; à Baltimore à 9⅝; à New York à 9⅝; à Boston 9⅝ à 9⅞; à Philadelphie 10 5/16 à Memphis 9⅝; à Augusta 9 1/16.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Stable.
Cotes: Middling Uplands 9⅝; Middling Gulf 9⅞.

FUTURS.

Calmes et stables.
Octobre 9.38 à 9.40; novembre 9.43 à 9.44; décembre 9.53 à 9.54; janvier 9.63 à 9.64; février 9.72 à 9.73; mars 9.81 à 9.82; avril 9.91 à 9.92; mai 10.01 à 10.02; juin 10.10 à 10.11; juillet 10.19 à 10.20; août 10,26 à 10,29.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 224,266 balles; même temps l'année dernière, 305,218 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 929,658 balles; même temps l'année dernière, 1,282,675 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—de la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 91,855 balles; même temps l'année dernière 152,291 balles; de tous les ports des Etats-Unis 417,440 balles; même temps l'année dernière, 699,372 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans 129,913 balles; même temps l'année dernière, 161,709 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 497,821 balles; même temps, l'année dernière, 548,372 balles.

MARCHÉ DE LIVERPOOL.

SUR PLACE

Les affaires sont fortes.
Cotes—5⅜d pour le Middling Uplands et 5⅝d pour le Middling Orléans.

FUTURS

4 p. m.—Stables.

MARCHÉ DU HAVRE.

Calme et stable.
Cotes—[illegible] fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 69½ fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MÉLASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE.
Ventes 1341 barils et 0 boucauts de sucre et 1180 barils de mélasse.

OPEN KETTLE.

[illegible]

CENTRIFUGAL—Fermes aux cotes.

[illegible]

SIROP—25 à 29

RIZ.

RIZ BRUT—Marché ferme.
Cotes: [illegible] $2 25 à 3 80. Ventes notables du riz brut: $2 75 à 3 80.
RIZ ECALE—

[illegible]

FARINES.

A LA BOURSE.

[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—Cotés 51 à 75 pour le blanc, — à 56 pour le mélangé, — à — pour le jaune.
AVOINE—No 2 de l'Ouest — à 33; choix 34 à 34½.
SON—90 à 92½c.
FOIN—Prime $14 00 à 15 00. Choix $15 50 à 16 00.

HORS DE LA BOURSE

Les petites lots se vendent aux prix suivants: Maïs, 2 à 3c de plus par boisseau, avoine 2 à 3c de plus par boisseau, son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE

L'avance des lots de la Bourse pour les lots en gros.
Les provisions sont [illegible].
MESS PORK—$16 75
VIANDES SALÉES SÈCHES — Épaules 9⅞ —; short clear sides — à —; short ribbed sides 9⅝ [illegible]
BACON—Épaules — à 9⅞; short rib sides — à 10⅝; long clear sides 10⅛ à 10⅜; short clear sides — à —
GRAISSE—Raffinée, tonneaux; raffinée, 9⅛ à 9⅜.
JAMBONS—12 à 13

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS—Jobbing: Prime mess à $16 50, pig pork $9 25 à 9 50 le demi baril, à $16 50 le baril; extra prime et rumpork à $16 00. Plain or canvassed shoulders 9 à 9⅛. Boston cut shoulders fancy small 10 à 10⅛; pic-nic à 9¼. B. C. breakfast bacon 12 à 12½ choice to fancy. S. C. C. hams 13 à 14.

BŒUF—Jobbing—Extra plate beef $11 50 à 12 00; plate beef à $10 75 en baril, extra plate à $6 25 en demi baril; extra mess $1 50 à 4 75; extra mess beef à $8 50 le baril; New York Fulton Market à $7 00 à 7 25 le demi baril.

EPICERIES

Les prix suivants sont pour les petits lots.
CAFÉ — Prime 17⅝ à 18, good 17¼ à 17½, fair 16⅝ à 17, ordinary 15¼ à 15½; common 14¼ à 14½ la livre.
THÉ—Extra Formosa, 35c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; Imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 35 à 60; hyson and young hyson 35 à 30 gunpowder, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE—Western creamery—Extra à 2[illegible]; extra firsts 24 à 25, firsts 20 à —, seconds — à —; Western Dairy—Extra 17 à 18c; extra firsts 15 à 16, first — à —; common à 14. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams, fancy, à 13; Western Cheddars full cream — à 12, Young America's full cream à 12½.

Western twins, full cream, fancy, à 12⅝; Western flats, fancy full cream, — à 13; Ohio flats best skims — à —; Western flats, skims, — à —.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 75c; Rock Salt [illegible] la livre pocket Salt 1⅛ à 5 selon la grosseur.
CHANDELLES—STAR—Full weight 8¾ à 9½c la livre.
AMIDON—2½ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. La demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à ½c de plus par livre.
DU PAYS—Oranges de la Louisiane $4 50 à 5 25. Pommes $2 25 à 3 50 le baril; pecanes du Texas — à —; pistaches rouges du Tennessee 4½ à 5c la livre; de la Virginie 7c; raisins secs de la Californie $2 50 à 2 75 la boîte; muscatelle $2 50; raisins 40 à 50c le panier; Cape Cod cranberries $9 50 à 10 00; pacanes de la Louisiane 12½ à 25c la livre.
ETRANGERS — Oranges impériales — à —; la boîte, oranges de Palerme — à —; oranges de Messine — à —. Citrons de Messine $3 00 à 3 50, Citrons de Palerme $3 25 à 3 75; Raisins de Malaga London Layers par boîte $3 75; par demi boîte — par quart de boîte —. Bananes 75c à $1 00 le régime; Figues [illegible] $1 50 à 2 50 le régime; Dates 5½c la livre; Dates persanes 6½c la livre en boîte; Fard dates 8c. Currants 7 à 8c la livre. Figues sèches layers 15 à 16c la livre. Pruneaux 7c la livre. Citrons 22½c la livre. Amandes Tarragona 17c la livre; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 11c; Noix de Naples 15c. Noix de coco $32 50 le 1000 à la pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton brute $21 00; tourteaux $21 50 à 22 50 par long ton shipside; farine de graine de coton, ville et campagne, jobbing au dépôt, à $20 50 per short ton. Huile de coton brute 36 à 37 le gallon; huile raffinée — à —.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et — à — par livre en lots.)
POMMES DE TERRE — Western $1 50 à 1 90.
PATATES DOUCES—$1 60,
OIGNONS—De l'Ouest $1 60 le baril.
AIL—Italien 25 à 30c per bunch.
CHOUX—[illegible]
CHOUCROUTE—[illegible] à 3 50
HARICOTS—[illegible] à 3½. Red kidneys [illegible] red kidneys [illegible] western white kidney à —c; pois verts 3½.
VOLAILLES—Les marchés en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants pour [illegible] de volaille, et ½ à 1c de plus par douzaine d'œufs—Choix volailles de l'Ouest $4 00 à 4 50 la douzaine; coqs $2 25 à 3 00; canards $2 50 à 3 00; oies $4 50 à 5 00; dindes jeunes $7 00 à 9 00; vieilles $14 00 à 15 00. Poules volailles du pays $3 00 à 3 50, poulets $1 75 à 2 50, oies [illegible] $2 50; dindes $7 00 à 12 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest 15 à 16c; ceux de la Louisiane 17 à —
SUIF—5c à 5¼c pour celui de la ville; 4½ pour celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 18 à 20 la livre.
MIEL—Sirop — 40 à 60c le gallon.
LAINE—[illegible] 15 à 21c la livre; Louisiana [illegible] 20 à 21c.
PEAUX—[illegible]
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted — à 5; dry flint 7 à 7¼; dry salted — à 6c la livre, damaged green hides 2c off, damaged dry 1/3 off.
PELLETERIE—Otter — à —, castor — à — pièce, coon — à —
PLANS—[illegible]
MOUSSE—[illegible] à 2½c la livre; grise [illegible] à 3½c.
PLUMES—Plumes d'oie de première qualité à 55c la livre, [illegible] 10 à 12.
CORNES—Cornes de [illegible] prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 3 à 5½, leafs [illegible], cutting, and Burley sorts 6 à 10, leaf [illegible]
TABAC MANUFACTURÉ—Smoking [illegible] à 80, à 33c. Bright quarters and [illegible] 11 inch [illegible] 25 à 35c. Bright [illegible] à 45c fancy natural [illegible] 50 à [illegible] chewing 30 à 47c; granulated smoking 25 à 70.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. [illegible] Pitch $1 50 à — goudron $1 [illegible]; résine [illegible] M $1 00, W G $2 [illegible] W W $3 15. [illegible]
TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots [illegible] 12¼ à 12⅝. [illegible] 13½c, batting 10 à 11c.
COTTON BAGGING—Lane Mills — 12¾c par yard.
COTTON TIES—$1 10 à 1 12 le paquet.

CHARBON

PITTSBURG—Famille [illegible] le baril $6 50 le boucaut. Anthracite $9 00 à 10 00 le ton, bateaux 50c, steamers $3 00 la tonne, en gros 50c le baril.
ALABAMA—Pour familles 60c. Coke pour familles 60c. Montevallo 65c le baril pour familles steam coal [illegible] aux chars, par la L. and N. RR $4 00 la ton

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

CHAMPAGNE—[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

[illegible]
ROBERTS—Reading par livre ... 8
Bourke's [illegible], 12 livres [illegible] ... 25
[illegible]

MATÉRIAUX de CONSTRUCTION

Yard Specifications.

[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—
Choice fat par liv. gross ... 2 à 2½
Fair to common ... 2½ à 3
[illegible]

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs	... à $90 à 125
Bons chevaux de trait	125 à 150
Chevaux de selle et de voiture	250 à 400
Mulets pour habitations sucrières	175 à 200
Mulets, qualité moyenne	140 à 175
Mulets pour coton	— à —
Mulets communs	40 à 75
Bons mulets de ville	$200 à 250

Etat de Situation Trimestriel —DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE.

A la clôture des affaires, le [illegible] juillet 1888.

ACTIF.

Immeubles	$207,105 19	
Bons et actions	61,6[illegible] 94	
Dette suspendue, évaluée	61,937 00	
Prêts et escomptes	128,990 [illegible]	$459,680 75
Prêts sur demande	23,627 71	
Echange	29,18[illegible] 87	
Chèques du Comptoir d'échange	40,945 90	
Monnaie courante et espèces	117,045 37	210 805 88
		$670,486 63

PASSIF.

Fonds capital	$680,166 67	
Profits indivis	18,894 45	399,061 12
Dividendes non payés	302 00	
Dû à des banques et banquiers	48 649 85	
Dû aux déposants	222,473 66	271,425 51
		$670,486 63

Je déclare solennellement sous serment, que l'exposé qui précède est vrai, selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON,
Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment et signé pardevant moi, ce 31me jour de juillet 1888.
EDGAR GRIMA,
Notaire.
1er août—

Succession de Patrick Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,017—Division D—Attendu que Mme Margaret Murphy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Murphy décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
29 sept—4, 7 oct Greffier

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix modérés.

F. GAUFF.

[illegible] Rue Conti [illegible]

FEUILLETON.

No 5.

LES DRAMES DE LA VIE.

LA COMTESSE PAULE.

PAR EMILE RICHEBOURG.

PREMIÈRE PARTIE
FANCHON LA PRINCESSE.

V
ETIENNE DENIZOT.
(Suite)

La mère d'Etienne devint très rouge et fronça les sourcils. Après un moment de silence, elle reprit avec une amertume mêlée d'ironie:

—Pourquoi ne me dites-vous pas toute la vérité? Mais cette vérité, je la connais. Ainsi, c'est donc bien vrai tout ce que l'on dit? Vous attendez qu'un jeune homme de la ville, élégant et riche, vienne vous demander votre fille?

Les époux Pérard restèrent silencieux; tous leur embarras était visible.

Mme Denizot continua:

—Attendez-le donc ce jeune homme de la ville, élégant et riche, puisque votre fille ne veut pas épouser un paysan et que vous l'encouragez dans ses rêves insensés et ses idées malsaines.

—Nous ne voulons pas que notre fille soit malheureuse, dit avec vivacité la mère de Paule, et nous ne pensons qu'à son bonheur.

—Nous verrons. Mais je vous le dis, vous êtes des gens privés de raison, et vous vous repentirez cruellement de votre folie.

Sur ces mots, la mère d'Etienne se retira droite, raide, irritée.

Ceci s'était passé quinze jours avant le passage de Mercédès la gitana à Saint-Amand-les-Vignes.

Etienne ne s'était pas tenu pour battu. En apprenant l'insuccès de la démarche de sa mère, il avait dit simplement:

—J'attendrai.

—Tu attendras quoi?

—Qu'elle se lasse elle-même d'attendre.

Le jeune homme était tenace comme tous les amoureux. Il se disait:

—Quand elle verra que je suis toujours là, patient, dévoué, et que toutes les filles de son âge se marient, elle se décidera à me prendre.

—Faute de mieux, aurait pu répondre la mère.

Il faut dire que le pauvre amoureux comptait un peu, peut-être même beaucoup, sur la marraine de la belle Paule, dont l'appui n'était pas à dédaigner, d'abord parce que c'était une vieille femme d'un grand bon sens et qu'elle avait de l'influence sur la jeune fille.

La sœur de Pierre Rouget était de quelques années moins âgée que son frère; elle demeurait avec lui, mais comme elle était encore valide et aimait à s'occuper, elle était plus souvent dans la maison de Jacques Pérard, où elle trouvait toujours quelque chose à faire, que dans celle de l'ancien sergent.

Pendant que Pérard, sa nièce et sa petite-nièce étaient à la vigne, elle soignait le bétail et préparait les repas des travailleurs.

La tante Françoise ne s'était pas mariée; elle avait gardé le célibat parce que le mariage n'était pas dans ses goûts; toutefois, aucune femme ne mettait plus d'ardeur qu'elle à conseiller aux jeunes filles de se marier.

Tout le monde à Saint-Amand l'appelait la tante Françoise ou la mère Françoise; son âge la faisait bénéficier de ce titre de mère auquel elle n'avait aucun droit. Elle le méritait, cependant, car elle adorait les enfants, et comme elle avait toujours quelque friandise à leur distribuer, elle ne pouvait guère se montrer dans la rue sans en avoir trois ou quatre accrochés à ses jupes.

Quoique vieille, la tante Françoise était encore une femme de tête, qui ne se laissait diriger que par sa froide raison. Malgré le ruban rouge qui ornait la boutonnière de la veste de son frère, elle ne se gênait point pour se moquer de ses racontars qu'elle qualifiait de radotages, et elle le raillait sans pitié au sujet des fameuses prédictions de la bohémienne espagnole.

Naturellement, elle ne partageait en rien les illusions de l'ancien sergent, des époux Pérard et de sa petite-nièce; au contraire, elle blâmait fort son frère d'avoir, par ses récits absurdes, tourné la tête à la jeune fille et à ses parents. Elle souffrait de cela dans son affection pour Paule et elle s'effrayait de l'avenir; elle ne pouvait voir que des conséquences funestes.

Oui, sans doute, disait-elle à son frère, ta petite-fille est charmante, sa nature est pleine de distinction et de charme, elle est élégante dans toute sa personne, et je conviens volontiers que son éducation et son instruction la mettent au-dessus de toutes nos paysannes.

—Eh bien, répondait Pierre Rouget, puisque, de ton avis, elle est au-dessus de sa condition, pourquoi ne chercherait-elle pas à en sortir? Pourquoi ne serait-elle pas aimée rien que pour elle-même par un homme du grand monde?

—Paule est merveilleusement belle, trop belle, hélas! pour la fille d'un vigneron. Oui, elle peut inspirer une passion, une grande passion, à un homme de ce monde où tu vas, dans tes rêves, lui chercher un mari. Mais Dieu veuille que cela n'arrive point.

—Pourquoi cela, s'il te plaît?

—Parce que ce serait un grand malheur.

—Un grand malheur, dis-tu?

—Oui.

—Explique-moi cela.

—Si un homme du monde, un richard, un noble commettait la faute d'épouser Paule, ils seraient bientôt malheureux tous les deux.

—Tu ne sais ce que tu dis, ma pauvre sœur, dit le grand-père en haussant les épaules.

—C'est toi qui ne veux pas comprendre, mon frère.

Oui, encore un fois, oui, Paule serait malheureuse, très malheureuse, parce qu'elle n'est pas de ce monde où toi, ta fille et ton gendre voudriez la faire entrer; parce que, pour n'être pas celles de nos paysannes, ses habitudes, son éducation sont encore à cent lieues de celles des jeunes filles riches élevées à la ville.

—Allons donc, elle se formera!

—Elle sera ridicule!

—Ridicule! Paule, la petite-fille de Pierre Rouget!

—Oui, cent fois oui.

—Françoise, tu es folle!

—Tâche de ne jamais être plus fou que je ne suis folle. Supposons que Paule se marie selon votre désir à tous; eh bien, une fois que la passion de son mari sera satisfaite, il s'apercevra bien vite que sa femme n'est pas de son monde; elle sera au-dessous de sa position auprès de lui comme elle semble être au-dessus de celle qu'elle occupe ici; le mari alors, regrettera la sottise qu'il aura faite et je te laisse à examiner ce qui s'ensuivra.

Ecoute, mon frère, écoute-moi: En épousant un brave garçon de sa classe, de sa condition, Paule souffrira un peu d'abord, mais elle conservera sa supériorité et aura la tranquillité d'esprit et des satisfactions d'amour-propre au lieu des humiliations et des déboires de toutes sortes qui l'attendent dans un monde qui n'est pas le sien.

Mais, au fait, je suis vraiment bien bonne de te parler de cela.... Il ne viendra pas, le prince que vous rêvez, il ne viendra pas, heureusement, et ma filleule sera très heureuse de devenir la femme d'un brave garçon qui l'adorera; tiens, comme....

—Comme Etienne Denizot, n'est-ce pas?

—Oui, mon frère, comme Etienne Denizot.

—On sait qu'il est ton protégé.

—Mais je ne m'en cache point, mon frère: Etienne Denizot est le mari qu'il faut à Paule, le mari qui lui convient, et je donnerais de grand cœur le peu de jours qui me restent à vivre pour voir ma filleule mariée à ce bon et honnête garçon dont vous êtes assez aveugles tous pour ne pas vouloir.

Mais la tante Françoise perdait son temps et sa peine et était navrée de voir qu'elle prêchait dans le désert. Tous ses raisonnements marqués au coin de la sagesse étaient traités comme radotages de vieille fille par son frère et les époux Pérard.

La tante Françoise avait eu toujours un faible pour Etienne et, comme nous venons de le voir, elle se déclarait ouvertement sa protectrice. Une circonstance devait encore se produire pour rendre plus cher à la vieille fille ce prétendant évincé, mais que rien ne décourageait.

VI

L'INCENDIE

On était arrivé au mois d'août.

Sans négliger le travail des vignes où de nombreuses et superbes grappes prêtes à mûrir pendaient aux ceps, les habitants de Saint-Amand se préparaient à faire la moisson.

Ce jour-là, presque tout le monde était dans les champs. La chaleur était accablante, l'atmosphère chargée d'électricité et l'on redoutait un de ces terribles orages qui, trop souvent, détruisent en moins d'une heure le fruit des labeurs d'une année. On voulait que, le soir, les épis coupés fussent liés en gerbes, et celles-ci, autant que possible, entassées dans les greniers.

Derrière les faucheurs et les moissonneurs les femmes, les jeunes filles, les vieillards et jusqu'aux enfants levaient les javelles qu'ils plaçaient sur les liens de paille de seigle. Qui liait, ou réunissait les gerbes par douzaines, les grands chars à quatre roues arrivaient de tous les côtés, aussitôt chargés ils retournaient au village et revenaient vite prendre un nouveau chargement.

Vers trois heures de l'après-midi, un être humain se glissant derrière les jardins, longeant les murs, les haies, les palissades, jetant autour de lui des regards inquiets, sournois et méchants, se dirigeait vers la demeure de Jacques Pérard.

Cette demeure, une des plus belles de la commune, avait, comme nous l'avons dit, un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Au-dessus de l'étage, se trouvait le grenier à grains et un autre grenier où étaient entassés des fagots, des planches et beaucoup d'objets de ménage ou de basse-cour devenus inutiles ou encombrants: baquets pour le savonnage, vieilles futailles, etc.

Ces greniers se trouvaient séparés par une muraille, dans laquelle une porte était percée, d'un autre grenier beaucoup plus vaste, qui recevait les fourrages, les céréales et gerbes, et qui se trouvait au-dessus de la grange, de l'écurie et d'une remise.

La tante Françoise était seule à la maison. Ayant besoin d'un fagot, elle était montée au grenier auquel on arrivait en grimpant une échelle et en ouvrant une trappe.

La bonne vieille fille se trouvant subitement incommodée par la chaleur étouffante, s'était reposée sur une botte de paille de seigle destinée à faire des liens, puis s'était endormie d'un lourd et profond sommeil.

Le corps de logis avait deux issues, l'une sur la rue, l'autre sur le jardin. Avant de monter au grenier, la tante Françoise avait poussé le verrou de la porte sur la rue, mais avait négligé de fermer également la porte de derrière. D'ailleurs, à quoi bon tant de précautions. Les voleurs étaient inconnus à Saint-Amand-les-Vignes.

Cependant la personne aux allures mystérieuses dont nous venons de parler, était arrivée derrière la haie de troënes dont le jardin de la maison Pérard était clos.

C'était une jeune fille de seize ans environ, qui ne paraissait pas en avoir plus de dix ou onze, rachitique, contrefaite, aux jambes cagneuses et sales, un véritable avorton.

Elle était pauvrement vêtue d'un caraco de toile grise et d'une jupe souillée, déchirée, trouée, une loque.

Elle avait les pieds nus, les bras longs et maigres pendaient le long de son corps; ses mains et sa figure étaient crasseuses; sa tête était couverte de cheveux roux épais, ébouriffés, à travers lesquels le peigne semblait n'avoir jamais passé.

Sa face était blême, avec des lèvres pâles, pincées, des yeux louches, un front déprimé, un museau de fouine.

Cette espèce de monstre n'était autre que la petite bossue qui, un jour, avait blessé Paule à la tête d'un coup de pierre et que Jacques Pérard avait voulu châtier comme elle le méritait.

Un sentiment d'implacable haine avait germé, grandi dans le cœur gangrené de cette déshéritée. Elle avait juré de se venger de Pérard et de sa fille, et avec la patience du chat-tigre qui guette sa proie, elle avait attendu l'heure favorable.

Cette heure était sonnée.

Ne pouvant s'attaquer aux personnes, elle avait résolu de s'en prendre aux choses. Ruiner la famille Pérard était son idée, son but.

Dans son intelligence du mal elle s'était dit qu'une fois pauvre comme elle, Fanchon la Princesse ne trouverait pas de mari, et c'était là tout ce qu'elle voulait. Or, croyant ainsi arriver à son but, elle allait mettre le feu à la maison.

Après être restée un instant immobile comme une statue, sûre de n'être vue par personne, elle franchit la haie, qui était plutôt un ornement du jardin qu'une clôture, et, à pas de loup, marcha vers l'habitation.

Elle regarda à travers les vitres de la fenêtre et ne vit personne. Elle tendit l'oreille et ne perçut pas le moindre bruit à l'intérieur de la maison.

Alors, pour entrer, elle n'eut qu'à faire jouer le clanche et à pousser légèrement la porte.

Au milieu de la pièce elle s'arrêta et de nouveau se mit aux écoutes. Un silence profond régnait autour d'elle.

—Personne, murmura-t-elle, il n'y a personne.

Devenue hardie, ne redoutant plus rien, elle se dirigea vers l'escalier du premier étage qu'elle grimpa avec la légèreté d'un chat, de même que l'échelle de meunier conduisant aux greniers.

Son intention était d'allumer le feu dans un tas de paille ou de foin; mais soit qu'elle manquât de force ou d'adresse, elle ne parvint pas à ouvrir la porte en bois de chêne qui fermait le grenier à fourrages.

Cet obstacle ne la fit point renoncer à accomplir son œuvre horrible. Elle enflamma successivement plusieurs allumettes et les jeta dans les fagots et les bourrées. Elle en avait encore trois dans sa main à allumer lorsqu'elle aperçut la vieille tante couchée sur la botte de paille de seigle. Elle tressaillit violemment, puis resta un instant comme paralysée par l'épouvante.

Mais la vieille Françoise avait les yeux fermés et ne faisait pas un mouvement. La misérable bossue comprit que la sœur de Pierre Rouget était profondément endormie; elle se rassura, et se hâta de s'éloigner. Par une précaution diabolique, elle abaissa la trappe avant de descendre l'échelle.

Un instant après, elle était hors de la maison. Personne ne l'avait aperçue. Par des chemins détournés, elle se rendit dans les champs afin d'y faire constater sa présence.

Le feu couva pendant près d'une demi-heure; enfin il éclata.

La tante Françoise se réveilla mais à demi asphyxiée; elle se traîna jusqu'à la trappe qu'elle n'eut pas la force d'ouvrir. Alors, folle de terreur, elle se mit à appeler désespérément au secours.

Les flammes ayant percé la toiture commençaient à se déployer dans l'air au milieu d'une énorme colonne de fumée noire et épaisse. Presque aussitôt dans la rue retentirent ces cris:

—Au feu! au feu!

Etienne Denizot arrivait avec un chariot chargé de gerbes. Il abandonna son attelage dans la rue et se précipita vers la maison de Jacques Pérard, devant laquelle se trouvaient seulement une dizaine de personnes, des vieillards qui ne pouvaient rien faire. Mais des hommes valides ne tarderaient pas à arriver, car le curé avait couru au clocher et sonnait le tocsin.

On dit à Etienne:

—La mère Françoise est dans la maison, elle appelle au secours; elle doit se trouver dans le grenier, au milieu des flammes.

—Oh! fit le jeune homme.

Ne pouvant ouvrir la porte, verrouillée, comme nous l'avons dit, il enfonça l'œil-de-bœuf qui éclairait l'évier, et se glissant par cette ouverture il pénétra dans la maison.

—Mère Françoise, mère Françoise! appela-t-il.

Pas de réponse.

Mais il crut entendre, venant d'en haut, une plainte étouffée.

Alors, au risque d'être asphyxié par la fumée qui remplissait la maison, Etienne s'élança vers les greniers où il parvint après avoir poussé la trappe d'un bras vigoureux.

Trois fois les flammes lui barrèrent le passage. Mais il entendait les plaintes, les gémissements de la tante Françoise. Enfin il avança et à la lueur de l'incendie, à travers des tourbillons de fumée, il découvrit celle qu'il voulait sauver, étendue en travers de la porte du grenier à fourrages et s'attendant à être brûlée vive.

Le second corps de bâtiment venait d'être envahi par les flammes et, dans un instant, l'incendie allait redoubler de violence.

Derrière Etienne, une partie du plancher s'effondra tout à coup et l'étage fut en feu. La retraite n'était plus possible de ce côté; et il n'y avait pas une minute à perdre s'il voulait sauver la tante Françoise et ne pas périr lui-même au milieu des flammes.

Il ouvrit la porte qui était devant lui, prit dans ses bras la vieille fille, qui avait perdu connaissance, et marcha rapidement jusqu'à la lucarne du grenier à fourrages qui était ouverte et par laquelle s'échappaient des nuages de fumée.

La foule s'amassait devant la maison incendiée; de tous les côtés accouraient les travailleurs des champs, hommes et femmes affolés, poussant le cri sinistre:

—Au feu!

L'officier des pompiers, accompagné de quelques hommes, avait couru chercher la pompe. On l'attendait; mais il était à craindre qu'elle n'arrivât trop tard.

Quand Etienne parut à la lucarne, des voix dans la rue crièrent:

(A continuer.)